



17ème législature

Question N° : 2354	De Mme Clémentine Autain (Écologiste et Social - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Budget et comptes publics		Ministère attributaire > Économie, finances et industrie
Rubrique > postes	Tête d'analyse >Suppression du tarif « livres et brochure » jusqu'alors proposé par La Poste	Analyse > Suppression du tarif « livres et brochure » jusqu'alors proposé par La Poste.
Question publiée au JO le : 26/11/2024 Date de changement d'attribution : 03/12/2024		

Texte de la question

Mme Clémentine Autain interroge M. le ministre auprès du Premier ministre, chargé du budget et des comptes publics, sur la suppression du tarif « livres et brochures » jusqu'alors proposé par La Poste. À compter du 1er juillet 2025, ce tarif, qui permettait aux éditeurs d'envoyer leurs livres à coût réduit à l'étranger, sera supprimé. Depuis sa création il y a 22 ans, il permettait de favoriser le rayonnement de la culture française à l'international, *via* des prix moins chers pour les clients à l'étranger. Alors que l'industrie du livre demandait l'extension de ce tarif réduit pour la France, afin de favoriser la diffusion des livres en France, ce tarif préférentiel pour l'international est tout bonnement supprimé : la double peine donc. Cette décision est un vrai coup dur pour l'édition indépendante, surtout quand on sait qu'Amazon parvient à contourner les frais d'expéditions obligatoires, *via* sa solution de points retirés (*click and collect*) et à proposer des prix sur lesquels il est difficile de s'aligner. Encore une fois, La Poste n'a plus les moyens d'assurer sa mission de service public, faute de compensation de l'État. Elle lui demande des explications sur cette décision et l'interroge sur la solution de substitution qu'elle compte mettre en place en soutien au secteur de l'édition.